

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 9 mai 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-05-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-05-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-05-03

Bénévoles de la bibliothèque – Reconnaissance d'années de service.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban achète un certificat cadeaux de 50\$ pour chacune des 4 bénévoles et leur remettre le livre « Portneuf de vert et d'eau ».

2016-05-04

Demande de la municipalité de Saint-Ubalde au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale (CIUSSS-CN) concernant la couverture des soins médicaux – Appui de la municipalité de Saint-Alban.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ubalde, par sa résolution du 11 avril 2016 numéro 2016-04-73, a adressé une demande au CIUSSS-CN afin d'obtenir une couverture adéquate des soins médicaux en proposant deux actions:

- que le CIUSSS-CN accepte la candidature de la Dre Hélène Berlinguet comme facturante à 14 heures par semaine;
- qu'un infirmier praticien spécialisé de première ligne (ISPL) soit attribué à temps complet au CLSC de Saint-Ubalde;

Considérant que le conseil de la MRC a été invité à appuyer cette démarche par lettre officielle de la Municipalité de Saint-Ubalde ce 18 avril 2016;

Considérant que le conseil de la MRC a déjà déploré le manque de médecins dans plusieurs points de service de la MRC via sa résolution de février dernier (CR 02-50-2016);

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Alban trouve raisonnables et justifiées les propositions de la Municipalité de Saint-Ubalde afin de trouver un moyen d'assurer la transition qu'implique le départ à la retraite de leur médecin;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Alban est conscient que cette situation risque d'arriver dans d'autres centres de services du territoire et est soucieux de remédier au problème;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban appuie le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde dans sa démarche auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de mettre en place les actions ci-dessus mentionnées;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf, afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité;

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

2016-05-05

CJSR La TVC Portneuvoise

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à CJSR La TVC Portneuvoise une aide annuelle de 626.00 \$ pour 2016.

2016-05-06

Association des propriétaires du Lac Clair

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accède à la demande de l'association des propriétaires du Lac Clair et procède à l'installation d'une lumière de rue au-dessus de leurs boîtes postales situés à l'extrémité du rang de la Rivière Noire.

Dépôt d'un état comparatif sur les revenus et dépenses

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état comparatif des revenus et dépenses en date du 30 avril 2016.

2016-05-07

Adoption du règlement 240 modifiant le règlement 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le règlement 240 modifiant le règlement 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté tel que déposé.

Avis de motion du règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie RMU-2016.

Avis de motion est donné par M. Denis Beaulieu, conseiller, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera adopté un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.

Avis de motion du règlement URB-05.01 modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide.

Avis de motion est donné par M. Denis Beaulieu, conseiller, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'introduire des modalités de droits acquis relatives à la superficie de plancher des installations d'élevage porcin sur fumier liquide sera adopté.

Avis de motion du règlement URB-05.02 modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'inclure des modalités relatives à l'imposition d'un « plan d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) dans certaines zones de villégiature en bordure de la Rivière Sainte-Anne.

Avis de motion est donné par Mme Carmen Marquis, conseillère, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal modifiant le règlement de zonage URB-05 afin d'inclure des modalités relatives à l'imposition d'un « plan d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) dans certaines zones de villégiature en bordure de la Rivière Sainte-Anne sera adopté.

2016-05-08

Étude sur notre station d'épuration des eaux –Mandat à WSP

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde à WSP un mandat de réalisation d'un rapport d'état de la station d'épuration des eaux usées, tel que décrit dans leur offre de service numéro P16-11058-75 au montant de 5 995 \$ + taxes.

2016-05-09

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme au Ministère des Transports du Québec que lors de l'exercice financier 2015, une somme totale de 187,232 \$ a été affectée à l'entretien du réseau routier local.

2016-05-10

Reprise des fonctions de M. Roger Cloutier

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme la reprise des fonctions de
M. Roger Cloutier pour l'année 2016

Que celui-ci soit maintenant considéré comme un employé permanent,
lui donnant accès aux assurances collectives et régime de retraite.

Que ces conditions d'emploi soient consignées dans un contrat de
travail.

2016-05-11

**Correction du problème d'eau pluvial dans la nouvelle rue Saint-
Eugène**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le service des travaux publics soit autorisé à procéder à des travaux
correctifs du système de gestion des eaux pluviales dans la rue Saint-
Eugène, le tout tel que proposé au conseil municipal et selon l'estimation
présentée au montant de 7 500 \$ + taxes.

2016-05-12

**Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) – Marquage
de la zone scolaire devant l'école**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban demande au MTQ de procéder à un
marquage de la zone scolaire sur la chaussée devant l'école primaire du
Goéland.

2016-05-13

**Autorisation de signature pour une offre d'achat à Mme Andrée
Lebœuf et à M. Réal Bélanger**

Considérant que Mme Andrée Lebœuf et M. Réal Bélanger ont offert de
vendre à la Municipalité un terrain d'une superficie de 24 707 mètres
carrés portant le numéro de lot 4 615 704 au cadastre du Québec pour
que la Municipalité puisse y réaliser un développement résidentiel;

Considérant que suite à des négociations, les parties sont arrivées à une
entente au montant de 115 000 \$

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la
municipalité de Saint-Alban une offre d'achat conditionnelle en bonne et
due forme à Mme Andrée Lebœuf et M. Réal Bélanger au montant de
115 000 \$ pour le lot 4 615 704 au cadastre du Québec. L'offre d'achat
sera assujettit des conditions suivantes :

1. La Municipalité fera réaliser une étude faunique et floristique sur
le terrain et le résultat de cette dernière devra être favorable en
vue des éventuelles demandes nécessaires à la réalisation du
développement résidentiel;
2. Le règlement d'emprunt pour la réalisation du projet devra être
approuvé par les personnes habiles à voter et le par Ministère
des affaires municipales et de l'occupation du territoire;
3. Les vendeurs devront s'engager à cesser l'extraction de
matériaux granulaires sur le dit lot à partir de l'acceptation de
l'offre d'achat et à niveler le terrain avant la signature de l'acte
notarié.

2016-05-14

Étude faunique et floristique - Mandat à la CAPSA

Considérant la résolution 2016-05-13;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à la CAPSA le mandat d'étude faunique et floristique sur le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, le tout tel que décrit dans leur offre de service au montant de 2870.00 \$ + taxes.

2016-05-15

Adhésion à la démarche Portneuf 2030

Considérant que nous avons été conviés à participer et à contribuer à l'important exercice collectif pour élaborer une vision et un plan concerté pour le développement du territoire;

Considérant que nous croyons que le territoire de la MRC de Portneuf fait face à d'importants enjeux et que la cohérence, la synergie, la solidarité et la complémentarité sont les principes à privilégier dans les actions de développement;

Considérant que le territoire de Portneuf présente un potentiel de développement et de mise en valeur exceptionnel et que nous croyons qu'il dispose du capital humain et des ressources nécessaires pour maximiser ce potentiel;

Considérant que nous avons pris connaissance du Plan concerté de développement du territoire et des stratégies retenues collectivement pour favoriser l'atteinte de la vision concertée;

Considérant que nous comprenons que l'engagement des parties prenantes du territoire est une condition indispensable à la réussite de la concrétisation de la vision concertée.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité adhère à la vision concertée de développement du territoire de la MRC de Portneuf et qu'elle appuie ses valeurs et principes;

Que la Municipalité prenne l'engagement de contribuer dans le cadre de sa mission, de ses compétences et de ses activités à la mise en œuvre de la vision concertée;

Que la Municipalité prenne l'engagement de collaborer, dans la mesure du possible, à la concrétisation des stratégies de développement et/ou des actions concertées auxquelles elle sera interpellée.

2016-05-16

Programme d'aide à la construction - Transfert à la corporation de développement

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban verse une somme de 5 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Alban dans le cadre du programme d'aide à la construction domiciliaire.

2016-05-17

Réaménagement d'une partie de la piste multifonctionnelle

Considérant que la piste multifonctionnelle passait du côté ouest du bâtiment sis sur le lot 4 615 945 du cadastre du Québec et qu'un incendie a détruit le bâtiment en question;

Considérant que le nouveau propriétaire du lot désire déplacer la piste multifonctionnelle sur le terrain pour lui permettre de mieux en profiter

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède au déplacement de la piste multifonctionnelle le long de la ligne est du lot 4 615 945.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 9 mai 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 139 513.15 \$ Toujours en date du 9 mai 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-05-18

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

COMPTES A PAYER AVRIL 2016		
NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
PARC NATUREL	5973	10 713.93 \$
ASS. SPORTIVE CHAPECAMP	5974	500.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE PORTNEUF	5975	12 000.00 \$
FESTIVAL DU FILM	5976	56.00 \$
CAISSE DESJ. DE L'OUEST DE PORT.	5977	40 000.00 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5978	318.77 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	5979	633.88 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5980	145.17 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5981	43.38 \$
NAUD, BERNARD	5982	134.94 \$
DOSTIE, VINCENT L.	5983	174.90 \$
BEDARD GUILBAULT	5984	316.18 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	5985	34.00 \$
ERABLIERE STRIDOR	5986	672.60 \$
ALAIN&REAL BELANGER	5987	229.95 \$
CARL THIBAUT (CAMION INCENDIE)	5988	169.00 \$
COMMISSION SCOL. TROIS-LAC	5989	3 294.49 \$
CONEX	5990	400.18 \$
DERY TELECOM	5991	49.43 \$
EBENISTERIE GILLES ARCAND	5992	80.48 \$
FALARDEAU, PASCAL	5993	110.82 \$
FQM	5994	28.37 \$
GROUPE CLR (RADIO CAMION INCENDIE)	5995	1 056.62 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	5996	74.73 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5997	385.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	5998	296.65 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE-LA-PERADE	5999	6 477.32 \$
MARCELLE LAUZON(BIBLIO)	6000	85.02 \$

LETTRAGE MICHEL DURIVAGE	6001	183.96 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6002	47.00 \$
MATERIAUX AUDET	6003	455.16 \$
CMP MAYER(GANTS POMPIERS)	6004	120.72 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	6005	879.51 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6006	136.75 \$
MRC PORTNEUF	6007	74.78 \$
MUN. STE-CHRISTINE	6008	75.17 \$
PERRON, MARIO	6009	100.00 \$
PUBLICATIONS QUEBEC	6010	29.70 \$
INFO PAGE	6011	143.85 \$
SERVICES MATREC	6012	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6013	109.27 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	6014	2 474.82 \$
TRAVAIL&LOISIRS (VETEMENTS VOIRIE)	6015	529.89 \$
TURCOTTE 1989 INC.(AQUED. VILLAGE)	6016	2 836.12 \$
WSP CANADA(MISE AU NORME)	6017	1 851.91 \$
SOCIETE ST-VINCENT-DE-PAUL	6018	50.00 \$
HAMELIN, JEAN	6019	27.77 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	6020	142.20 \$
PERRON, MARIO	6021	50.88 \$
PERRON, JOCELYN	6022	26.50 \$
	DAS, Fédéral	1 863.59 \$
	DAS, Prov.	4 331.47 \$
	Télus	590.19 \$
	Télus mobilité	173.35 \$
	Hydro Québec	10 031.67 \$
	Éko	695.18 \$
	Visa	232.26 \$
	SALAIRE	16 555.37 \$
	TOTAL:	123 944.71 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-05-19

Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h15.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »